

**Centre Régional de Formation Jeunesse et Sports rue Roger Martin du Gard -  
Travaux d'aménagement intérieur - Reversement à l'Association du Centre  
International de Séjour de la subvention du Département**

**M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur** : Par délibération du 26 septembre 1988, le Conseil Municipal avait décidé la réalisation de travaux d'aménagement intérieur au Centre International de Séjour.

Les travaux, demandés par l'Association du Centre International de Séjour, avaient été estimés à 965 261 F HT, soit 1 144 800 F TTC, sachant que l'Association s'engageait à payer le montant hors taxes de la dépense, sous forme d'une participation à verser à la Ville, maître d'ouvrage de l'opération, la Ville ne supportant que l'avance de TVA.

Sur demande de l'Association, la Ville a obtenu une participation financière de 300 000 F du Département du Doubs. Il convient en conséquence de reverser cette subvention à l'Association qui a supporté la dépense de l'opération.

Le Conseil Municipal est invité :

1. à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive de subvention, le montant de cette participation, soit 300 000 F en recettes au chapitre 903.90/1053.85026.33000 et en dépenses au chapitre 903.90/232.85026.33000,

2. à reverser le montant de cette subvention à l'Association du Centre International de Séjour, dès encaissement par la Ville de cette participation.

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.